





La notion de « mauvaises herbes » n'est pas universelle


➔ Elle diffère d'un pays à l'autre. Même en Europe, les pays ont une attitude et un regard différents face à la végétation spontanée en ville.


 **En Italie** : pays touristique, la tolérance vis-à-vis de la végétation spontanée est importante, y compris dans les zones de prestige.

 **En Suède** : à Stockholm, les pissenlits se développent en toute quiétude dans les pelouses et allées. Le passage des piétons est considéré comme suffisant pour limiter la végétation spontanée aussi bien par les services de la ville que par les habitants.

 **Aux Pays-Bas** : les plantes spontanées côtoient les plantes horticoles sans heurter les citadins dans les grandes villes et ce, jusque dans quelques villages ruraux.

 **En Espagne** : les plantes spontanées sont présentes partout dans les villages et dans les grandes villes.

 **En Grande-Bretagne** : les plantes sauvages se développent entre les pavés mais aussi dans les jardins naturels.

 **En Allemagne** : où la conscience écologique est très présente, la nature s'installe en ville sans choquer les habitants, à Berlin comme dans beaucoup d'autres communes.

Pour atteindre l'objectif « 0 Herbicide »

➔ Notre regard sur « les mauvaises herbes » doit évoluer afin que la flore spontanée ne soit plus considérée comme mauvaise.

D'autant plus que la plupart des plantes spontanées possèdent de réelles qualités :

- Participation à la biodiversité.
- Habitat pour la faune (attraction de certains insectes,...).
- Amélioration de la nature du sol.
- Rôle d'indicateur de la nature du sol...

➔ Une plus grande tolérance vis-à-vis de la végétation spontanée est essentielle et doit être intégrée dans les programmes d'entretien.

L'abandon de l'utilisation des herbicides engendre un développement, déjà effectif, de techniques alternatives qui n'ont pas la même efficacité qu'un produit chimique. La flore spontanée sera donc de plus en plus présente dans les espaces publics et dans les jardins. Le désherbage qu'il soit chimique ou alternatif, ne doit plus constituer la seule et unique solution en présence de végétation spontanée.

La végétation spontanée, tout en étant contrôlée, doit avoir sa place sur de nombreux sites dans une commune.